

DECISION N°2024-51

OBJET : SIGNATURE DU MARCHÉ N°2024-21 « MAINTENANCE DES PORTES AUTOMATIQUES ET ASCENSEURS DE LA VILLE DE BOUGIVAL »

Le Maire de la Commune de BOUGIVAL, Yvelines,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2122-1 et R.2122-8 relatifs aux marchés sans publicité ni mise en concurrence ;

Vu la délibération n°2020-04 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 autorisant M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque le montant du marché ou de l'accord-cadre est inférieur aux seuils de procédure formalisée fixés par décret et pour la préparation des marchés et accords cadre dont le montant est supérieur aux seuils mentionnés ci-avant ;

Considérant la nécessité de procéder à la maintenance des portes automatiques et ascenseurs de la ville de Bougival ;

Considérant que l'estimation du marché est inférieure à 25 000 €HT ;

Considérant que pour la réalisation des prestations, la commune a eu recours à la procédure sans publicité ni mise en concurrence prévue par les articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique ;

Considérant l'inscription au budget des crédits nécessaires ;

DECIDE

- **DE SIGNER** le marché n°2024-21 «Maintenance des portes automatiques et ascenseurs de la ville de Bougival » avec la société 5 M SERVICES – sis Les Algorithmes - Bâtiment Aristote 9 avenue du Marais 95100 Argenteuil, pour un montant forfaitaire annuel de 2 415.00 € HT, soit 2 898.00 € TTC.
- **DE PRECISER** que le contrat prend effet à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une période d'un 1(an) et qu'il pourra être reconduit tacitement trois (3) fois par période de douze (12) mois, soit au plus tard jusqu'au 31 juin 2028.
- **D'INDIQUER** que les membres du Conseil Municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion délibérante.

Fait à Bougival, le 25 /06/2024

Le Maire,

Luc WATTELLE.